

## **VD\_GERICHTE PE12.002260 vom 27. November 2012**

VD Tribunal cantonal, 2012-11-27, FR

Quelle: [https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/vd\\_gerichte\\_PE12.002260](https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/vd_gerichte_PE12.002260)

FR: VD\_GERICHTE PE12.002260 du 27 novembre 2012

IT: VD\_GERICHTE PE12.002260 del 27 novembre 2012

### **Erwägungen**

#### **E. 20**

al. 1 TFJP [Tarif des frais judiciaires pénaux du 28 septembre 2010, RSV 312.03.1]), seront laissés à la charge de l'Etat (art. 428 al. 1 CPP), que, s'agissant des dépens requis par les recourants, il appartiendra le cas échéant aux parties de demander une indemnité à l'autorité pénale compétente (art. 433 al. 1 et 2 CPP; Mizel/Rétornaz, in : Kuhn/Jeanneret [éd.], op. cit., n. 33 ad art. 433 CPP). Par ces motifs, la Chambre des recours pénale, statuant à huis clos :

- 6 - I. Admet le recours. II. Annule l'ordonnance de classement du 27 novembre 2012. III. Renvoie le dossier de la cause au Procureur du Ministère public central, Division affaires spéciales, contrôle et mineurs, pour complément d'instruction dans le sens des considérants. IV. Dit que l'émolument d'arrêt, par 550 fr. (cinq cent cinquante francs), est laissé à la charge de l'Etat. V. Déclare le présent arrêt exécutoire. La vice-présidente : Le greffier : Du L'arrêt qui précède, dont la rédaction a été approuvée à huis clos, est notifié, par l'envoi d'une copie complète, à : - Me Joël Crettaz, avocat (pour A.B.\_\_\_\_\_, B.B.\_\_\_\_\_ et C.B.\_\_\_\_\_), - Ministère public central, Division affaires spéciales, contrôle et mineurs, par l'envoi de photocopies. Le présent arrêt peut faire l'objet d'un recours en matière pénale devant le Tribunal fédéral au sens des art. 78 ss LTF (loi du 17 juin 2005 sur le Tribunal fédéral – RS 173.110), cas échéant d'un recours constitutionnel subsidiaire au sens des art. 113 ss LTF. Ces recours doivent être déposés devant le Tribunal fédéral dans les trente jours qui suivent la notification de l'expédition complète (art. 100 al. 1 LTF). Le greffier :

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.